

déclare M. Bastarreche, de former une vraie conscience humaine et de n'utiliser que des procédés qui conduisent à la victoire en sauvegardant le mieux la condition de l'homme. Ce travail, que la Croix-Rouge ne cesse d'accomplir depuis sa fondation, s'impose avec toujours plus de force. »

Après avoir indiqué qu'il est nécessaire d'introduire dans les accords internationaux les préceptes humanitaires, l'auteur suggère, afin que soit entendue la voix de ceux — hommes ou institutions — qui tiennent à lutter contre l'égoïsme et pour panser [les plaies causées par la guerre, « que cette voix soit entendue partout où quelques délégués de diverses nations se réunissent pour parler de la guerre, de la paix, de responsabilités et de sanctions ».

« L'esprit religieux contient parfaitement cet idéal, mais les croyances religieuses des nations ne sont pas toutes semblables... La Croix-Rouge est universelle ; c'est une institution internationale, reconnue par tous les pays et elle devrait avoir une place, avec une voix et un vote, dans les assemblées qui se réunissent pour discuter de la guerre, pour la prévenir ou l'éviter, et pour sanctionner les résultats au moment où la paix est signée. »

France

La Légion d'Honneur et la croix de guerre sont décernées à la Croix-Rouge française

La remise de la Légion d'Honneur et de la croix de guerre avec palme à la Croix-Rouge française a donné lieu à une importante manifestation qui s'est déroulée le 21 mai sur la place de l'Etoile, à Paris. De nombreuses personnalités civiles et militaires entouraient le médecin général Sicé et le professeur Bonnet, président et directeur général de la Croix-Rouge française.

Le général Juin a passé en revue les formations de la Croix-Rouge et après avoir lu le texte de la magnifique citation décernée à cette Société nationale, il a épinglé la croix de la Légion d'Honneur et la croix de guerre sur son drapeau.

France

A l'occasion de cette manifestation, à laquelle le Comité international de la Croix-Rouge a été heureux de s'associer, Monsieur M. Huber, président a.i., adressa à la Croix-Rouge française le message ci-après :

En décernant la Légion d'Honneur et la croix de guerre à la Croix-Rouge française, le Gouvernement de la République accomplit un acte qui réjouit hautement le Comité international de la Croix-Rouge, lequel, depuis le temps d'Henry Dunant, est à l'origine des principes et des traditions qui sont le fondement de toute l'activité humanitaire des institutions de la Croix-Rouge dans le monde entier.

C'est donc avec une joie profonde que le Comité international de Genève adresse en cette occasion à la Croix-Rouge française son salut fraternel.

Au cours des guerres qui ont désolé l'Europe depuis 1863 et auxquelles la France a été mêlée, la Croix-Rouge française s'est montrée, par son dévouement et ses sacrifices, fidèle à la grande idée qui a donné naissance à notre œuvre humanitaire commune en faveur des victimes de la guerre sans distinction de race, de nationalité et de religion.

En ce jour solennel, qui marque le point de départ d'un nouvel effort, le Comité international de la Croix-Rouge souhaite à la Croix-Rouge française de continuer, sous l'impulsion de ses dirigeants et grâce au dévouement de tous ses organes, à remplir la noble tâche qu'elle assume avec tant de vaillance.

Pays-Bas

Mort du premier vice-président de la Croix-Rouge néerlandaise

Par télégramme en date du 20 mai, le directeur général de la Croix-Rouge néerlandaise, M. van Ketwich, a informé le Comité international du décès, survenu le 19 mai, de M. le baron van Lynden, premier vice-président de la Société.

Le Comité international a vivement ressenti cette perte et a adressé à la Croix-Rouge néerlandaise l'expression de ses vives condoléances.